

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2016**

Absents excusés : Anthony ROULLIER qui a donné procuration à Sylvie GEGU

Secrétaire : Irène HUCHEDE

ECOLE GARDERIE CANTINE

Anne Sophie MALIN, adjointe école garderie cantine, donne le compte rendu de cette commission. Il nous faut statuer sur l'avenant de Jocelyne FOUBERT soit 110 h (au lieu de 130 h) pour le ménage des salles, bâtiments communaux (maison de la moisson, vestiaires au football, église lors du gros ménage).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil chargent Madame le maire de signer l'avenant correspondant. Un point sera fait sur ses heures à la prochaine réunion de conseil.

Compte rendu du conseil d'école par les référents : Les effectifs sont stables et les prévisions pour l'année prochaine également.

Travaux bloc sanitaires : Plancher bas du rez-de-chaussée coulé, en cours : élévation des murs par le maçon

PERSONNEL COMMUNAL

Frédéric GAULTIER son contrat doit être renouvelé, proposition pour trois mois.

Après discussion les membres du conseil décident de renouveler le contrat de Monsieur Frédéric GAULTIER jusqu'au 31 mars 2017 et chargent Madame le maire de le signer.

Les fiches de poste du personnel seront à valider à une prochaine réunion de conseil municipal

AMENAGEMENT DU BOURG

Le compte rendu des travaux est donné et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de sortir du marché le mobilier (estimé à 12 000 €) et la canalisation eau pluviale (s'élevant à 25 000 €).

Un catalogue est présenté pour le mobilier (bancs, panneaux électoraux et affichage...) et le choix se porte sur le mobilier en métal de toutes les couleurs pour les abords de l'école. Madame le maire se charge de contacter l'entreprise pour savoir les prix et les délais de livraison puis voir avec l'entreprise SECHE pour la pose ensuite.

En ce qui concerne les panneaux électoraux, ceux-ci seront mis à côté de l'abri de bus et pour l'affichage mairie les conseillers réfléchissent et un emplacement sera déterminé à la prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident que la couleur des trottoirs sera ocre (sable).

Madame le maire fait part de la convention reçue du département de la Mayenne pour l'entretien, la gestion (il assure le co-financement sur la dernière couche de roulement) de la route département 142 que nous aménageons. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de signer la dite convention.

BATIMENTS COMMUNAUX

Sylvie GEGU, adjointe aux bâtiments communaux donne le compte rendu de cette commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal demandent à Sylvie GEGU d'avoir plus de devis concernant les vestiaires football, le bar de la salle des fêtes ainsi que les peintures d'un logement pour comparer.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), une réunion publique de présentation du diagnostic de territoire, comprenant une restitution des ateliers lecture de carte, ouverte à tous les habitants et acteurs du Pays de Loiron aura lieu demain, mercredi 14 décembre à 18h30 aux 3 Chênes à Loiron.

Les membres du conseil municipal désignent Christophe HERMAGNE, Franck HIVER et Jean-Luc ROCHER référents zones humides pour travailler en commission. La prochaine rencontre a lieu le vendredi 27 janvier à Loiron.

RAPPORTS PRIX ET QUALITE DE L'EAU DU SIAEP CENTRE OUEST MAYENNAIS

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal des rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable du service public – exercice 2015 reçus pour approbation.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent ce rapport.

RAPPORTS PRIX ET QUALITE ASSAINISSEMENT SIAPE CENTRE OUEST MAYENNAIS

Dans votre dossier, veuillez consulter la copie du rapport sur le prix et la qualité du Service Assainissement non collectif–exercice 2015, lequel a été présenté au Comité du SIAEP du Centre Ouest Mayennais et a donné lieu à délibération au cours de la dernière réunion.

Conformément au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement non collectif– exercice 2015, ce document doit être maintenant présenté au Conseil Municipal par Mme le Maire et ce dans chaque commune membre pour validation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent ce rapport.

DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le maire fait part des décisions modificatives à prendre pour clôturer une première partie des comptes de 2016, à savoir :

En budget commune :

1-Pour régler la facture de Berger Levrault pour la licence logiciel e-enfance soit 4876.40 € à glisser du chapitre 020 vers le chapitre 2051 (car la facture doit être payée à ce numéro mais il n'y a pas de crédit).

2-Pour finir les paiements du chapitre 65 comme les indemnités, l'URSSAF, la participation au SIVU.....il nous faut prendre une décision modificative de 5 000 € pris du chapitre 011 pour aller au crédit du chapitre 65 pour 5 000 €.

Budget du Coteau du Domaine :

Pour constater une opération d'ordre budgétaire aux chapitres 040 et 042 pour 9 499.06 € il nous convient de passer une décision modificative en débit compte 3555 chapitre 040 et crédit compte 71355 chapitre 042 pour le même montant soit 9 499.06€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de prendre les décisions modificatives ci-dessus.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

- Devis informatique pour la bibliothèque : voir copie devis dans vos dossiers. Pour cette acquisition afin d'informatiser la bibliothèque, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent ces devis et chargent Anthony ROULLIER du bon déroulement de ce dossier.

De plus, la préfecture de la Mayenne nous donne la possibilité de rendre service aux usagers en mettant à leur disposition internet, si nous sommes d'accord de ce service, notre secrétariat pourra assister les usagers dans

ses démarches pour effectuer les pré demandes de cartes d'identité de passeport carte grise et ou permis de conduire. Des formations seront proposées par la préfecture. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ce service.

- SDEGM : Gestion et maintenance des infrastructures de communications électroniques propriété de la commune.

Les membres du conseil se prononcent favorablement pour le transfert au SDEGM de la gestion et maintenance des infrastructures passives de communications électroniques.

- Voirie :

1-Compte rendu avec Eiffage de la VC 13 de ST Nicolas. **Dernière proposition de leur part** que nous avons refusée :

- Réparation des flashes avec protection par un monocouche – Travaux réalisés et à la charge de CLERE
- Etablissement d'une convention entre la Commune et CLERE pour financement par CLERE d'un bi-couche (environ 2.75€/m²) sur toute la surface sans réalisation des travaux. La Commune aura ainsi la possibilité de réaliser un enrobé sur l'ensemble de la voirie en assumant financièrement le différentiel de prix avec le bi-couche (prix d'un enrobé environ 7-8€/m²)

Notre demande était de réaliser les réparations de flash marquées à la bombe en Décembre 2015 complétées par un bi-couche sur l'ensemble de la VC13 soit 3000 m².

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité les membres du conseil décident qu'Eiffage nous remette en état note voie communale par des déflashages et monocouche sur toute la voie.

2-Vente RTE/Commune : nous venons de recevoir un courrier concernant les terrains aux abords du poste électriques de l'oudon avec régularisation de parcelles au profit RTE et commune, il nous faut délibérer pour finaliser ce dossier. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces rétrocessions et chargent Madame le maire ou Christophe HERMAGNE, 1^{er} adjoint de signer tous les documents se rapportant au bon déroulement de ce dossier.

DIVERS

Taxe Aménagement :

Madame le maire fait part de la taxe d'aménagement qui est fixée à 1% pour notre commune. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de reconduire ce taux de 1%.

Indemnité percepteur (Mme JOLLY) :

Madame le maire fait part de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, comme Madame JOLLY Claudette, qui demande une indemnité de 132.29 € brut pour un taux de 100%. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de verser à Madame Claudette JOLLY cette indemnité au taux de 100 %.

Bulletin municipal

Une réunion est programmée lundi à 9 h 30 à la mairie, en espérant que toutes les associations auront donné leur article.

POUR INFO

Le dimanche 30 avril passage à Beaulieu des « Motards ont du cœur », un café leur sera offert.

Accord est donné aux boucles de la Mayenne pour passer en juin 2017 dans notre commune.

Vœux le vendredi 13 janvier à 20 h avec remise d'un cadeau à Maurice

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL le 17 janvier et 14 février